

Région de Bruxelles-Capitale



 Formulaire *easyPermit*

Demande de permis d'environnement

Installations de classe 1A – 1B – 2

 Commune du lieu de l'exploitation
(concernée par la demande)

Choisissez une commune.

 **Ce formulaire est destiné à être rempli sur un ordinateur connecté à internet. Ceci vous donne l'accès aux informations complémentaires via les hyperliens et les logos .**

Utilisez-vous le bon formulaire ?

Vous disposez déjà d'une autorisation (permis d'environnement) et vous y rajoutez une installation classée ? Vous devez utiliser [le formulaire de modification de permis](#) d'environnement.

Votre activité concerne un désamiantage, un captage, un système géothermique ou la diffusion de musique amplifiée après minuit ? Vous devez utiliser [un formulaire spécifique](#).

Comment remplir ce formulaire et constituer votre dossier de demande de permis d'environnement ?


Fournissez-nous un **dossier le plus complet possible** pour que nous puissions analyser votre demande et la déclarer complète rapidement.

Votre dossier doit comprendre :

- ✓ Le formulaire de demande complété et signé ;
- ✓ Toutes les annexes (voir le [tableau répertoire des annexes](#)) ;
- ✓ Les copies nécessaires (voir ci-dessous [le tableau](#) en fonction de la classe).

Il se peut toutefois que nous vous demandions d'autres informations complémentaires par la suite, lorsque nous analyserons votre dossier ou après la visite de vos installations. Par exemple, une fiche technique spécifique à vos installations.

Légende utilisée dans le formulaire

 *Passez simplement votre souris sur ce logo pour faire apparaître une information complémentaire. Ne tenez pas compte de « ctrl+click ».*

Comment et où envoyer le dossier complet ?

Classe de permis ¹	Autorité compétente	<u>Dossier Papier</u> Dépôt ou Envoi postal par courrier simple ou recommandé ⓘ	<u>Dossier électronique</u> Envoi par courrier électronique c'est le mode de communication le plus simple et le plus rapide
Classe 2	Commune	En 2 exemplaires à l'adresse de la commune concernée	Renseignez-vous auprès de la commune compétente .
Classe 2 « public » ²	Bruxelles Environnement	En 4 exemplaires à l'adresse suivante : Site de Tour & Taxis Division Autorisations et Partenariats Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles	permit-pemv@environnement.brussels
Classe 1A ou 1B « non mixte » ³	Bruxelles Environnement	En 4 exemplaires à l'adresse suivante : Site de Tour & Taxis Division Autorisations et partenariats Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles	permit-pemv@environnement.brussels
Classe 1A ou 1B « mixte » ⁴	Bruxelles Urbanisme et Patrimoine et Bruxelles Environnement	En 4 exemplaires à l'adresse suivante : Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP) GUICHET UNIQUE	envi.milieu@urban.brussels

¹ Si votre activité ou votre projet comprend plusieurs installations de classes différentes, vous devez demander le permis qui correspond à l'installation de la classe la plus élevée. Vous ne devez donc faire qu'une seule demande de permis d'environnement même si vous avez plusieurs installations classées.

Ces installations sont classées en six classes selon l'importance de l'impact qu'elles peuvent avoir, de l'importance la moins élevée à la plus élevée : classes 3, 1C, 1D, 2, 1B, 1A.

² Les permis de classe 2 « public » sont des installations présentant une des caractéristiques suivantes :
[Installation classée](#) exploitée par une personne morale de droit public ⓘ ;
[Installation classée](#) située dans [un bâtiment classé au patrimoine ou en cours de classement](#) ou dans [un bâtiment inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d'inscription](#) ;
 Installation d'utilité publique ⓘ

³ Si l'objet de la demande n'implique pas de permis d'urbanisme

⁴ Votre demande concerne un permis d'environnement et permis d'urbanisme

		Mont des Arts, 10-13, 1000 Bruxelles.	
--	--	--	--

Si vous envoyez votre dossier à Bruxelles Environnement par voie électronique (classe 2 « public », 1B ou 1A « non mixte »), respectez la procédure à suivre sinon votre demande risque de ne pas être traitée ou d'être traitée moins rapidement :

- ✓ Remplissez et renvoyez-nous le [formulaire de demande de communication électronique](#). Vous ne devez remplir ce formulaire qu'une seule fois pour toutes vos demandes.
- ✓ Envoyez [par courrier électronique](#) votre dossier comprenant le formulaire et ses annexes établi en fonction de la classe de votre permis. Reportez-vous au tableau [« Comment et où envoyer le dossier complet ? »](#).
- ✓ Vous devez toujours recevoir un accusé de réception dans les 5 jours qui suivent l'envoi de votre dossier. Si vous ne le recevez pas, c'est que nous ne l'avons pas reçu. Prenez alors contact avec [notre service](#).
- ✓ Envoyez-nous un accusé de réception des documents que nous vous envoyons par voie électronique dans les 5 jours qui suivent notre envoi.

Si votre demande concerne une administration communale (classe 2), prenez contact avec l'administration communale pour savoir comment envoyer votre dossier de manière électronique. Consultez [la liste reprenant les adresses des communes](#).

Suite de la procédure

Pour connaître la suite de la procédure, vous pouvez consulter nos pages d'informations :

- [Permis d'environnement de classe 1A](#)
- [Permis d'environnement de classe 1B](#)
- [Permis d'environnement de classe 2](#)

Besoin d'aide ?

Contactez :

- [hub.brussels](#) si votre demande concerne une entreprise ou un commerce, via [mail](#);
- Dans les autres cas :
 - **Bruxelles Environnement** (classe 1A/1B/2«public»), également via [mail](#).
 - [Le service environnement de la commune concernée par votre demande](#) (classe 2)


Lieu d'exploitation

Lieu de l'exploitation	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	

[Retour au répertoire des cadres](#)

Informations relatives au demandeur – contact

A Informations relatives au demandeur	
!	Votre identité comme demandeur <i>Cochez une seule case.</i>
	<input type="checkbox"/> Personne physique
	Nom
	Prénom
	Rue
	N° et boîte
	Code postal
	Commune
	<input type="checkbox"/> Personne morale
	Nom
	Forme juridique
	N° d'entreprise
	N o m d u représentant
	Prénom du représentant
	Siège social
	Rue
	N° et boîte
	Code postal
	Commune
!	Comme demandeur représentez-vous une personne morale de droit public ?
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non

!	Comme demandeur êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble où se trouve l'exploitation concernée par la demande ?	
	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
B Contact		
!	Personne de contact  <i>si identique au demandeur, complétez uniquement les champs « E-mail » et « GSM/Téléphone ».</i>	
	Nom	
	Prénom	
	Fonction	
	Nom de la société	
	Rue	
	N° et boîte	
	Code postal	
	Commune	
	E-mail	
	GSM / Téléphone	
!	Adresse où envoyer le courrier pour cette demande <i>Cochez une seule case.</i>	
	<input type="checkbox"/>	Adresse du demandeur
	<input type="checkbox"/>	Adresse de la personne de contact

[Retour au répertoire des cadres](#)

Votre demande

Quelle autorisation demandez-vous ? <i>Cochez une seule case.</i>	
<input type="radio"/>	Nouveau permis d'environnement i
<input type="radio"/>	Renouvellement d'un permis d'environnement i
Indiquez la référence du permis à renouveler :	
<input type="checkbox"/>	Extension de votre permis d'environnement i
<input type="checkbox"/>	Permis d'environnement faisant suite à l'obtention d'un certificat préalable
Les installations classées demandées sont-elles existantes ? <i>Cochez une seule case.</i>	
<input type="checkbox"/>	Oui, toutes les installations classées demandées sont existantes ou les travaux ont démarré. <i>Par exemple :</i> <ul style="list-style-type: none">- l'installation est présente sur le lieu d'exploitation ;- la mise en place d'une dalle de béton ;- la délimitation de nouvelles places de parking par une ligne de peinture ;- l'installation d'une nouvelle machine ou le remplacement d'une ancienne machine...
<input type="checkbox"/>	Oui, partiellement <i>Par exemple : mon permis d'environnement couvre une partie de mes installations classées.</i> ✓ Précisez les installations classées qui doivent être mises en place :
<input type="checkbox"/>	Non, toutes les installations classées demandées sont à l'état de projet.
Objet de la demande i	
✓ ✓	Précisez en quelques mots l'objet de la demande :
Construction - Rénovation <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>	
<input type="checkbox"/>	Projet de construction sur un terrain non bâti
<input type="checkbox"/>	Projet de rénovation
<input type="checkbox"/>	Démolition prévue
<input type="checkbox"/>	Pas de travaux prévus i
Le projet nécessite-t-il un permis d'urbanisme ?	
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non
!	Si vous avez répondu OUI , joignez une copie de votre formulaire de demande de permis d'urbanisme en annexe 2

Caractéristiques des installations ou du bien	
<i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>	
<input type="checkbox"/>	La demande concerne des installations d'utilité publique ⓘ
<input type="checkbox"/>	Le bien abritant les installations est classé au patrimoine ou en cours de classement ou inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d'inscription .
<input type="checkbox"/>	La demande ne concerne aucune de ces situations.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Sécurité

A Installations électriques	
<input type="checkbox"/>	Pas concerné <i>Vous n'êtes pas concerné si :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Vous n'avez pas d'installation électrique alimentant vos installations classées - Votre demande concerne un nouveau projet pour lequel les installations électriques ne sont pas encore en activité - Votre demande concerne une rénovation lourde lors de laquelle les installations électriques sont rénovées.
<input type="checkbox"/>	Concerné ✓ Joignez le dernier rapport de contrôle périodique des installations électriques par un organisme agréé en annexe 3 : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport < 5 ans pour la Basse Tension - Rapport < 1 an pour la Haute Tension
B SEVESO ⓘ	
<input type="checkbox"/>	Pas concerné <i>Vous n'êtes pas concerné si votre demande concerne un permis d'environnement de classe 2</i> <i>Passez directement au Gestion de l'eau : eaux de pluie et eaux usées</i> <i>Gestion de l'eau : eaux de pluie et eaux usées</i>
!	Le site d'exploitation est-il soumis à la réglementation SEVESO ?
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

[Retour au répertoire des cadres](#)

Gestion de l'eau : eaux de pluie et eaux usées

A Gestion des eaux de pluie	
!	Votre demande concerne-t-elle un projet de construction ou une rénovation qui implique :
<input type="checkbox"/>	Une imperméabilisation supplémentaire du sol ⓘ
<input type="checkbox"/>	Une augmentation des surfaces de toitures

<input type="checkbox"/> La réfection de parkings existants ⓘ	
<input type="checkbox"/> Des modifications au système de collecte des eaux	
<p>! Si votre demande ne concerne aucun des cas listés ci-dessus, <i> passez directement au point B : Gestion des eaux usées.</i></p>	
<p>! Si vous avez coché uniquement la case correspondant à « des modifications au système de collecte des eaux », vous devez récupérer l'équivalent de 33 litres/m² de surface de toiture via une citerne de réutilisation de l'eau de pluie ⓘ</p>	
<p>✓ Précisez le volume d'eau de cette citerne :</p>	
<p>Si le volume de récupération prévu dans votre projet est inférieur à l'équivalent de 33 litres/m² de surface de toiture, expliquez pourquoi dans la « note explicative » (<i>voir Note explicative</i>) ⓘ</p>	
<p><i>Passez ensuite directement au point B : Gestion des eaux usées.</i></p>	
<p>! Dans les autres cas, votre projet doit également prévoir un système de tamponnage ⓘ en plus d'une citerne de réutilisation de l'eau de pluie ⓘ.</p>	
<p>✓ Pour déterminer le volume minimal de ces deux installations, vous devez connaître les surfaces imperméabilisées par votre projet et compléter le calculateur de volume de la citerne de récupération de l'eau de pluie et du système de tamponnage. Ensuite, joignez-le en annexe 4.1.</p>	
<p>Si les volumes prévus dans votre projet sont inférieurs aux volumes types minimaux indiqués dans le calculateur, expliquez pourquoi dans la « note explicative » (<i>voir Note explicative</i>) ⓘ</p>	

!	Indiquez le système de tamponnage des eaux de pluie prévu dans votre projet.
	<input type="checkbox"/> Toiture stockante
	<input type="checkbox"/> Bassin d'orage
	<input type="checkbox"/> Bassin infiltrant
	<input type="checkbox"/> Noues
	<input type="checkbox"/> Conduites stockantes
<input type="checkbox"/> Autres (indiquez) :	
!	Le site d'exploitation comprend-il un réseau d'égouttage séparé pour les eaux usées et les eaux de pluie ?
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
!	Existe-t-il des eaux de surface ① à proximité immédiate de votre projet ? <i>Pour répondre, vous pouvez vous aider de l'Atlas Eaux qui répertorie les eaux de surface de la région de Bruxelles-Capitale.</i>
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	! Si vous avez répondu OUI , avez-vous prévu d'y évacuer les eaux de pluie ?
	<input type="checkbox"/> Oui <i>Il vous sera demandé d'indiquer les dispositifs de gestion des eaux de pluie et le(s) point(s) de rejet sur les plans des installations exigés au cadre 15 : Plans et description du site d'exploitation.</i> <input type="checkbox"/> Non <i>Expliquez pourquoi dans la « note explicative » (voir Note explicative) ①</i>
!	Avez-vous prévu d'infiltrer les eaux de pluie ?
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	! Si vous avez répondu OUI : décrivez le système dans la « note explicative » (voir Note explicative) ① <i>Pour avoir plus d'informations sur les possibilités pour infiltrer les eaux de pluie, vous pouvez consulter le guide exploitants "gérer les eaux de pluie".</i>
! Si vous avez répondu NON : expliquez pourquoi dans la « note explicative » (voir Note explicative) ① <i>Par exemple : impossibilité technique, manque de perméabilité du sol.</i>	
	Joignez en annexe 4.2 le schéma hydraulique ① que vous prévoyez pour évacuer les eaux pluviales.
B Gestion des eaux usées	
!	Votre exploitation produit-elle des eaux usées ?
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	! Si vous avez répondu NON : passez au cadre 6 : Déchets.
	! Quel type d'eaux usées produisez-vous ?
<input type="checkbox"/> Eaux usées domestiques ①	
<input type="checkbox"/> Eaux usées non domestiques ①	

!	Où rejetez-vous les eaux usées ? <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>
	<i>Il vous sera demandé d'indiquer ces points de rejet sur les plans des installations exigés au cadre 15 : Plans et description du site d'exploitation.</i>
	<input type="checkbox"/> A l'égout
	<input type="checkbox"/> En eaux de surface i
	<input type="checkbox"/> Par infiltration dans le sol. Veillez préciser le type d'infiltration (puits perdu, drain de dispersion, ...) :
	<input type="checkbox"/> Autre procédé (précisez) :
!	Traitez-vous les eaux usées avant de les rejeter ?
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	Si vous avez répondu OUI : Vous êtes peut-être concerné par la rubrique 56 . Si c'est le cas, elle doit figurer dans le tableau des installations classées (<i>voir cadre 8 : Installations classées de cette demande</i>). ✓ Veillez préciser le type de traitement . Par exemple : séparateur d'hydrocarbures, dégraisseur, système d'épuration physico-chimique, système d'épuration biologique tel qu'une mini-station, fosses septiques... Type de traitement :
	Pour les eaux usées, joignez - en annexe 4.3 : la dernière attestation d'entretien et de vidange de l'installation de traitement si vous utilisez une installation de traitement des eaux usées ; - en annexe 4.4 : le dernier rapport d'analyse si vous réalisez des analyses de vos eaux usées. Vous devez décrire le système de traitement des eaux usées et les rendements épuratoires éventuels (sauf pour les séparateurs d'hydrocarbures, les dégraisseurs et les décanteurs/débourbeurs) dans la « note explicative » (<i>voir Note explicative</i>) i

[Retour au répertoire des cadres](#)

Déchets

Avez-vous mis en place des modalités de tri (ex. : poubelles, conteneurs...) pour permettre la [collecte sélective](#) des déchets ? [i](#)

Oui

Non

! Si vous avez répondu **OUI**, joignez en **annexe 5.1** des **photos** des **modalités de tri** utilisées.

! Si vous avez répondu **NON**, décrivez dans la « note explicative » (*voir Note explicative*) [i](#) comment vous comptez mettre en place le **tri** de vos déchets.

Si votre demande concerne **uniquement** un **immeuble de logements**, *passez au [cadre 8 : Installations classées de cette demande](#).*

Faites-vous ou prévoyez-vous de faire de la collecte à titre accessoire ? [i](#)

Oui

Non

! Si vous avez répondu **OUI**, précisez dans la « note explicative » (*voir Note explicative*) [i](#) le **type** de déchets collectés et **d'où ils proviennent**.

Pour les installations existantes

✓ Joignez en **annexe 5.2** un ou des **document(s) de traçabilité** récent(s) prouvant l'évacuation de vos déchets (y compris ceux qui ne sont pas classés). [i](#)

! Pour connaître les informations qui doivent obligatoirement être reprises sur les documents de traçabilité, consultez la page [Vos documents obligatoires : régime de traçabilité](#).

[Retour au répertoire des cadres](#)

Produits dangereux

Si vous exploitez des bureaux ou des logements, vous n'êtes pas concerné par ce cadre
Dans ce cas, passez au [cadre 8](#) : Installations classées de cette demande.

Dans les autres cas, vous devez remplir un inventaire des produits dangereux uniquement si vous avez des produits dangereux.

Comment savoir si vous avez des produits dangereux ?

- ✓ **Identifiez tous les produits dangereux** à l'aide de leur étiquette et/ou de leur fiche de sécurité (FDS). Si vous ne les avez pas, demandez-les à votre fournisseur qui a l'obligation de vous les communiquer, même si vous les avez achetés dans un magasin de bricolage.

Consultez notre page d'information : [les produits dangereux et le permis d'environnement](#). Elle vous aidera à identifier vos produits dangereux.

Vous y trouverez un tableau complet des pictogrammes de danger et les mentions de danger qui les accompagnent.

Si vous n'avez pas de produits dangereux, passez au [cadre 8](#) : Installations classées de cette demande.

Comment procéder pour remplir l'inventaire des produits dangereux ?

- ✓ **Complétez correctement et complètement** [l'inventaire des produits dangereux](#). Pour vous aider à compléter l'inventaire, utilisez le [guide pour compléter l'inventaire des produits dangereux](#).
- ✓ **Joignez en annexe 6** la copie de **l'inventaire des produits dangereux**.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Installations classées de cette demande

Comment procéder pour déterminer les [installations classées](#) de votre activité ?

- ✓ Consultez [l'outil easyPermit](#). Cet outil vous propose une **liste d'installations classées** généralement rencontrées dans un secteur d'activité donné ainsi que les **documents et informations** à fournir pour ces installations classées.
- ✓ Joignez en **annexe 1** :
 - Le **tableau des installations classées** obtenu via [l'outil easyPermit](#) ;
 - Tous les **documents et informations** spécifiques à vos installations classées renseignés dans ce même outil. [📎](#)

Vos installations classées sont soumises à l'avis du SIAMU ? [📎](#)

Vérifiez si la **colonne « SIAMU »** du tableau des installations classées obtenu via [l'outil easyPermit](#) est cochée pour une ou plusieurs des installations classées demandées.

Le cas échéant : joignez le formulaire de demande d'avis SIAMU ainsi que la fiche descriptive dûment **complétés** et **signés** en **annexe 7**.

[Où trouver le formulaire et la fiche descriptive ?](#)

[Retour au répertoire des cadres](#)

Etude de sol

A Exploitation d'activité à risque pour le sol		
!	<p>✓ Identifiez toutes les activités potentiellement à risque en projet ou existantes à l'aide du tableau de vos installations classées obtenu via l'outil easyPermit ou consultez la liste complète des installations classées. Les activités potentiellement à risque sont indiquées à l'aide d'une « X » dans la colonne « suspicion d'activité à risque »</p> <p>Vous devez ensuite vérifier les deux points suivants, <u>dans l'ordre</u>, pour savoir si ces installations sont réellement à considérer comme activités à risque, au sens de l'arrêté bruxellois du 17 décembre 2009 relatif aux activités à risque (cf. article 2, §2) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Si les activités potentiellement à risque que vous avez identifiées sont séparées du sol par un niveau (étage ou sous-sol), éliminant toute voie de communication entre les produits polluants présents dans votre exploitation et le sol, elles ne sont pas à considérer comme activités à risque. <p><i>Exemple : une citerne de mazout de plus de 500 litres dans un local situé au-dessus d'une cave</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Pour les activités potentiellement à risque qu'il vous reste suite au point 1. ci-dessus, vérifiez dans la colonne « limitations » du tableau repris dans l'arrêté bruxellois du 16 juillet 2015 s'il existe une exception pour l'installation classée concernée. <p><i>Exemple pour la rubrique 88 : Un dépôt de mazout jusqu'à 10.000 litres n'est pas une activité à risque, à moins qu'il ne soit destiné à alimenter des véhicules</i></p> <p style="text-align: center;">Consultez les questions les plus fréquemment posées concernant le lien entre le permis d'environnement et les études de sol</p> <p>Si vous avez des questions spécifiques, envoyez-les par mail ou contactez par téléphone le Facilitateur sol au 02/775 75 75</p>	
!	<p>Une ou plusieurs de vos installations sont-elles classées comme activités à risque pour le sol ou pour les eaux souterraines ?</p> <p><i>Cochez une seule case</i></p>	
<input type="radio"/>	④	Oui
<input type="radio"/>	④	Non
!	<p>Si vous avez répondu NON, <i> passez directement au point B : Actes et travaux en contact avec le sol</i></p>	
!	<p>Si vous avez répondu OUI, une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués. Le cas échéant, une dispense de réaliser une telle reconnaissance peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.</p> <p>Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.</p>	
!	<p>Veillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction</p>	<p>Référence :</p> <p><i>Exemple : SOL/00263/2010</i></p>

		de l'étude sur BRUSOIL	Date d'introduction:	
B	Actes et travaux en contact avec le sol			
	<i>Exemples : extension du bâtiment en contact avec le sol, excavation superficielle pour réalisation d'une nouvelle dalle, d'une cave, d'un chauffage par le sol, conversion d'un local en contact avec le sol (pas de cave dessous) à usage industriel/artisanal vers un usage d'habitation ou horeca, destruction d'un revêtement existant pour faire un jardin.</i>			
	Si, suite à votre analyse effectuée au point A ci-avant, vous êtes tenu de réaliser une reconnaissance de l'état du sol (RES), <i>vous pouvez passer directement au MobilitéMobilité</i>			
!	Votre projet concerne-t-il des actes et travaux sur une superficie > 20m² ?			
	<i>Cochez une seule case</i>			
	<input type="radio"/>	Oui		
	<input type="radio"/>	Non		
	!	Si vous avez répondu NON , <i> passez directement au MobilitéMobilité</i>		
	!	Si vous avez répondu OUI ,		
		<input checked="" type="checkbox"/> Identifiez la catégorie du sol des parcelles cadastrales du site d'exploitation sur la cartographie de l'inventaire de l'état du sol		
		Consultez la page internet sur l'inventaire de l'état du sol pour plus d'informations.		
!	La catégorie du sol d'une ou plusieurs parcelles cadastrales du site d'exploitation est-elle de catégorie 0 ou combinée à 0 ?			
	<i>Cochez une seule case</i>			
	<input type="radio"/>	Oui		
	<input type="radio"/>	Non		
	!	Si vous avez répondu NON , <i> passez directement au MobilitéMobilité</i>		
	!	Si vous avez répondu OUI , une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués . Le cas échéant, une dispense de réaliser une telle reconnaissance peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.		
		Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.		
	!	Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL	Référence :	
			<i>Exemple : SOL/00263/2010</i>	
			Date d'introduction:	

[Retour au répertoire des cadres](#)

Mobilité

A Circulation de véhicules	
<ul style="list-style-type: none">- Si vos installations ou votre activité risquent d'avoir un impact sur la mobilité dans le quartier et/ou- Si des véhicules de plus de 3,5 T se rendent sur le site <p>➔ Vous devez analyser leur incidence sur l'environnement de façon approfondie dans la « note explicative » (voir Note explicative) i</p>	
B Livraisons	
!	Le site nécessite-t-il des livraisons ?
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
!	Si vous avez répondu OUI : une zone de livraison est-elle prévue sur le site ?
	Si oui , <ul style="list-style-type: none">- Il vous sera demandé d'indiquer la (les) zone(s) de livraison sur les plans des installations exigés au cadre 15.- Précisez dans la « note explicative » (voir Note explicative) i le type de véhicules qui y ont accès (camionnettes, camions, semi-remorques, ...) et à quelle fréquence Si non : motivez pourquoi dans la « note explicative » (voir Note explicative) i
C Emplacements vélos	
<p>Il vous sera demandé d'indiquer clairement les zones réservées au stationnement des vélos, leurs dimensions et leurs capacités sur les plans des installations exigés au cadre 15 : <i>Plans et description du site d'exploitation.</i></p> <p><i>Pour connaître vos obligations en ce qui concerne le nombre d'emplacements pour vélo et leurs aménagements, consultez la page les parkings vélo dans le permis d'environnement.</i></p> <p>Si vous ne pouvez pas respecter ces obligations, motivez les écarts dans la « note explicative » (voir Note explicative) i</p>	

D CoBrACE ①	
Si votre tableau des installations classées (voir annexe 1) ne reprend aucune des rubriques suivantes : 68, 224, vous n'êtes pas concerné par cette partie. <i>Dans ce cas, passez directement à la <u>partie E</u> : Plan de déplacement</i>	
!	Quelle(s) activité(s) allez-vous exercer sur le site ? <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>
	<input type="checkbox"/> Logements <i>Si votre activité concerne uniquement des logements, passez au cadre 11: Horaires de fonctionnement et de livraison.</i>
	<input type="checkbox"/> Bureaux ①, activités de haute technologie ①, activités de production de biens immatériels ① <i>Quelle est la superficie plancher</i> ① <i>des surfaces destinées aux bureaux, activités de haute technologie et de production de biens immatériels ?</i>
	Superficie plancher (m ²) : <input style="width: 150px;" type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Commerces
	<input type="checkbox"/> Autres (précisez) :
!	Quelle est l'affectation des parkings sur le site ? <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>
	<input type="checkbox"/> Logements
	<input type="checkbox"/> Bureaux, activités de haute technologie, activités de production de biens immatériels
	<input type="checkbox"/> Commerces
	<input type="checkbox"/> Parking public
	<input type="checkbox"/> Autres (précisez) :
!	Votre projet implique-t-il une évaluation des incidences sur le stationnement liée à la <u>réglementation de stationnement CoBrACE</u> ?
	<input type="checkbox"/> Oui <i>(joignez l'évaluation des incidences en matière de stationnement(CoBrACE) en annexe 8)</i>
	<input type="checkbox"/> Non
E Plan de déplacement	
!	Au moins une entreprise installée sur le site occupe-t-elle plus de 100 travailleurs à l'adresse renseignée au <u>cadre 1</u> ? <i>Cochez une seule case</i>
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Pas connu au stade actuel du projet
	Toute entreprise occupant plus de 100 travailleurs sur le site doit disposer d'un <u>plan de déplacement pour les entreprises</u> .

[Retour au répertoire des cadres](#)

Horaires de fonctionnement et de livraison

Pas concerné

Vous n'êtes pas concerné si la demande concerne exclusivement un ou plusieurs immeubles affectés à du logement

Indiquez les horaires de fonctionnement des différentes activités exercées sur le site d'exploitation.

Activités – Ateliers - Équipements	Horaire (Jours et Heures) <i>Indiquez du ... au ..., de ...h à ...h. Si un équipement ne peut être arrêté la nuit, indiquez 24h/24h.</i>

Indiquez les horaires des livraisons

Chargement - Déchargement	Horaire (Jours et Heures) <i>Indiquez du ... au ..., de ...h à ...h.</i>

[Retour au répertoire des cadres](#)

Energie

- Pas concerné
- Vous n'êtes pas concerné si votre demande concerne un permis d'environnement de classe 2 sauf si celle-ci émane d'une personne morale de droit public ou concerne des installations d'utilité publique*
- Passez directement au [cadre 13](#) : Conservation de la nature*

Votre demande concerne-t-elle un établissement à construire ou exclusivement utilisé pour du logement ?

- Oui
- Non

! Si vous avez répondu **OUI**, passez au [cadre 13](#) : Conservation de la nature.

Quelle est la superficie plancher de l'établissement ? ⓘ

Superficie totale de plancher existant :

! Si la superficie totale de plancher existant est inférieure à 3500 m² **et** que votre exploitation ne concerne ni un commerce classé par la rubrique 90 ⓘ ni une industrie : *passez au [cadre 13](#) : Conservation de la nature.*

! Dans les autres cas, vous devrez probablement réaliser un audit énergétique comme le prévoit la loi ([arrêté du 8 décembre 2016](#)).

Etes-vous concerné par l'obligation de réaliser un audit énergétique ?

Pour savoir si vous êtes concerné, consultez [notre page web sur l'audit énergétique](#).

- Oui
- Non

! Si vous avez répondu **OUI**, vous devez compléter votre dossier de demande de permis :

Soit par un **rapport d'audit énergétique** respectant les conditions suivantes :

- Son contenu doit être conforme à l'un des [canevas mis à disposition](#) sur notre site web ;
- Il est réalisé par un [auditeur agréé](#) en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Il est introduit sur la plate-forme internet « [E-audits](#) » par l'auditeur.

Soit par une **demande de dérogation en annexe 9**, via un [formulaire spécifique](#).

[Retour au répertoire des cadres](#)

Conservation de la nature

Pour savoir si votre projet ou votre installation se trouve dans la zone d'incidence d'une zone [Natura 2000](#) ou d'une réserve naturelle ou d'une réserve forestière, consultez la [carte de la biodiversité en région bruxelloise](#).

- ➔ Entrez l'adresse du lieu d'exploitation dans le bandeau inférieur
- ➔ Dans l'onglet « Données et recherche », cochez « zone d'incidences sur Natura 2000 et réserves (60m) ».

Votre projet ou votre installation se situent-ils dans la zone d'incidence (zone orange) ?

Oui

Non

! Si vous avez répondu **OUI** :

- a) **Pour les demandes de classe 1B/1A**, vous devez faire réaliser une évaluation appropriée des incidences par un [bureau d'étude d'incidences agréé](#) .

Joignez-la en **annexe 10**

- b) **Pour les demandes de classe 2**, une évaluation appropriée des incidences pourrait vous être demandée par l'autorité compétente si le projet est susceptible d'affecter le site « Natura 2000 » de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres projets.

! Si vous avez répondu **NON** mais que vous disposez tout de même de toute autre étude ou information qui concernent les espaces verts ou naturels (par exemple : plan d'abattage d'arbres, aménagements paysagers...),

Joignez-les en **annexe 10**

[Retour au répertoire des cadres](#)

Note explicative

A Vous demandez un permis de classe 2	
!	Vous devez indiquer/rassembler dans une note explicative toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l'outil easyPermit ainsi que toute information ou explication permettant à l'autorité compétente de mieux comprendre votre demande.
✓	Joignez la note explicative en annexe 11 .
B Vous demandez un permis de classe 1B	
!	Vous devez obligatoirement produire un rapport d'incidences . Vous pouvez réaliser ce rapport vous-même. Si vous avez des difficultés pour réaliser ce document, vous pouvez faire appel à une aide extérieure (ex. : un bureau d'études ou un architecte) mais cette option est payante. Votre rapport d'incidences doit obligatoirement comporter certains éléments fixés par l'article 37 de l'ordonnance relative aux permis d'environnement . C'est également dans ce rapport d'incidences que vous devez reprendre toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l'outil easyPermit (quand il est fait référence à la note explicative)
✓	Joignez le rapport d'incidences en annexe 11 .
C Vous demandez un permis de classe 1A	
!	Votre dossier de demande de permis doit contenir une note préparatoire à l'étude d'incidences . Cette note préparatoire doit obligatoirement comporter certains éléments fixés par l'article 18 de l'ordonnance relative aux permis d'environnement . C'est également dans cette note préparatoire que vous devez reprendre toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l'outil easyPermit (quand il est fait référence à la note explicative).

! Vous pouvez réaliser cette note préparatoire vous-même. Si vous avez des difficultés pour réaliser ce document, vous pouvez faire appel à une aide extérieure (ex. : un bureau d'études ou un architecte).

Un bureau d'études d'incidences agréé de votre choix doit réaliser l'étude d'incidences selon un cahier des charges précis que Bruxelles-Environnement vous fournira. Le coût de cette étude est à votre charge.

! Bureau d'études chargé de produire l'étude d'incidences

	Nom du bureau d'études	
	Rue	
	N° et boîte	
	Code postal	
	Commune	
	Pays	

✓ Joignez la note préparatoire à l'étude d'incidences en **annexe 11**.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Plans et description du site d'exploitation

A	Pour les projets de construction																
!	<p>Si vous n'avez pas encore de numéro de police</p> <p>Joignez en annexe 12.1 un extrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la matrice cadastrale et - Du plan parcellaire <p>Indiquant clairement les parcelles ou les parties de parcelles concernées par votre demande.</p>																
B	Dans tous les cas																
!	<p>Plan d'implantation du site d'exploitation</p> <p>Joignez en annexe 12.2 un plan d'implantation du site d'exploitation à une échelle lisible en format A3 maximum.</p> <p><i>Ce plan représente le quartier avec localisation du site.</i></p> <p><i>Il doit indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o <i>L'orientation ;</i> o <i>Le tracé des voiries contiguës au site et leur dénomination ;</i> o <i>Les sens empruntés par la circulation automobile ;</i> o <i>L'implantation et l'affectation des constructions environnantes dans un rayon de 50m au moins autour du périmètre du site d'exploitation.</i> 																
!	<p>Plans des installations</p> <p>Joignez en annexe 12.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans des installations dressés à une échelle lisible en format A3 maximum <i>Pour les projets de construction/rénovation : ces plans doivent montrer les zones présentant une résistance au feu et leurs caractéristiques ①</i> - Un plan général et des plans zoomés pour montrer clairement l'implantation des éléments suivants (si d'application): <table style="width: 100%; margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; vertical-align: bottom;">Voir cadre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>o Tous les points de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">5</td> </tr> <tr> <td>o Les zones de dépôts de déchets non dangereux et dangereux</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">6</td> </tr> <tr> <td>o Vos installations classées</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">8</td> </tr> <tr> <td>o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i></td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">8</td> </tr> <tr> <td>o Les zones de livraison (chargement et de déchargement)</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">9</td> </tr> <tr> <td>o Les aires de manœuvre des véhicules lourds</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">/</td> </tr> <tr> <td>o Les zones de stationnement pour vélos prévues ou installées</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">9</td> </tr> </tbody> </table>		Voir cadre	o Tous les points de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)	5	o Les zones de dépôts de déchets non dangereux et dangereux	6	o Vos installations classées	8	o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i>	8	o Les zones de livraison (chargement et de déchargement)	9	o Les aires de manœuvre des véhicules lourds	/	o Les zones de stationnement pour vélos prévues ou installées	9
	Voir cadre																
o Tous les points de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)	5																
o Les zones de dépôts de déchets non dangereux et dangereux	6																
o Vos installations classées	8																
o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i>	8																
o Les zones de livraison (chargement et de déchargement)	9																
o Les aires de manœuvre des véhicules lourds	/																
o Les zones de stationnement pour vélos prévues ou installées	9																
!	<p>Plan de gestion des eaux sur le site <i>Si votre demande concerne un site existant rejetant uniquement des eaux usées domestiques en égout public, vous ne devez pas joindre de plan d'égouttage.</i></p>																

	<p>Joignez en annexe 12.4 un plan d'égouttage ou un schéma indiquant clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les canalisations des eaux usées ○ Le type d'eaux usées ○ Les canalisations des eaux de pluie (si vous avez un réseau d'égouttage séparé pour les eaux usées et les eaux de pluie). ○ Les puits de mesure, si vous en avez. ○ Les installations de traitement ou d'épuration si vous en avez. ○ Les citernes de récupération des eaux de pluie si vous en avez ○ Les <i>dispositifs de gestion des eaux de pluie</i> : infiltration, bassins d'orage... si vous en avez
!	Photos du site
	<p>Joignez en annexe 12.5 des photos du site. Ces photos doivent nous permettre d'évaluer correctement la situation. Elles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En couleur ○ Numérotées ○ Référencées avec leurs numéros sur le plan des installations.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Frais de dossier

Votre demande de permis d'environnement engendre des frais de dossier pour :

- La Région
- La commune concernée par votre projet ou vos installations. Ces frais varient d'une commune à l'autre. Vous pouvez contacter le [service environnement](#) de la commune concernée pour en connaître le montant.

Frais pour la Région

Type de demande	Frais
Demande de permis d'environnement de classe 2	€ 125
Demande de permis d'environnement de classe 1B	€ 250
Demande de permis d'environnement de classe 1A sans certificat préalable	€ 2500
Demande de permis d'environnement de classe 1A avec certificat préalable	€ 1250

Modalités de paiement

Effectuez votre versement au compte du Service Public régional de Bruxelles

IBAN **BE51 0912 3109 6162**

BIC **GKCC BE BB**

Communication Demande de permis + classe (2 ou 1B ou 1A) +

Adresse du site d'exploitation concerné par cette demande

Joignez la preuve de paiement des frais de dossier en **annexe 13**.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Répertoire des annexes

Pour que votre demande de permis d'environnement soit complète, vous devez lui joindre **toutes les annexes listées dans ce répertoire** pour les cadres qui vous concernent.

Comment procéder ?

Numérotez chacune des annexes dans l'ordre imposé dans le répertoire ci-dessous.
 Reprenez-les dans le même ordre et avec le même intitulé que dans le répertoire ci-dessous.
 Cochez les cases qui correspondent aux annexes jointes.
 Si vous avez des annexes supplémentaires à joindre :

- Placez-les en dernier lieu
- Attribuez-leur un numéro.

Répertoire des annexes

N° de l'annexe	Case à cocher	Intitulé de l'annexe	Cadre du formulaire
1			
1.1	<input type="checkbox"/>	Tableau des installations classées	8
1.2	<input type="checkbox"/>	Documents et informations spécifiques à vos installations classées i	8
2	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de permis d'urbanisme	3
3	<input type="checkbox"/>	Rapport de contrôle périodique des installations électriques basse tension/ haute tension	4
4			
4.1	<input type="checkbox"/>	Calculateur de volume de la citerne de récupération de l'eau de pluie et du système de tamponnage	5
4.2	<input type="checkbox"/>	Schéma hydraulique ou schéma de principe du réseau des eaux pluviales	5
4.3	<input type="checkbox"/>	La dernière attestation d'entretien et de vidange de l'installation de traitement des eaux usées	5
4.4	<input type="checkbox"/>	Le rapport d'analyse des eaux usées	5
5			
5.1	<input type="checkbox"/>	Photos illustrant modalités de tri utilisées	6
5.2	<input type="checkbox"/>	Documents de traçabilité pour chaque type de déchets évacués	6
6	<input type="checkbox"/>	Inventaire des produits dangereux	7
7	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande d'avis SIAMU et fiche descriptive	8
8	<input type="checkbox"/>	Evaluation des incidences en matière de stationnement (CoBrACE)	10
9	<input type="checkbox"/>	Demande de dérogation à l'exécution d'un audit énergétique	12
10	<input type="checkbox"/>	Évaluation appropriée des incidences (Natura 2000)	13
11	<input type="checkbox"/>	Note explicative Rapport d'incidence (1B) Note préparatoire à l'Etude d'Incidences (1A)	14
12			

12.1	<input type="checkbox"/>	Extrait de la matrice cadastrale et du plan parcellaire	15
12.2	<input type="checkbox"/>	Plan d'implantation	15
12.3	<input type="checkbox"/>	Plan des installations	15
12.4	<input type="checkbox"/>	Plan de gestion des eaux sur le site	15
12.5	<input type="checkbox"/>	Photos	15
13	<input type="checkbox"/>	Preuve de paiement des frais de dossier pour la région	précisions

[Retour au répertoire des cadres](#)

Votre signature

Vos nom et prénom :	
Agit en qualité de :	
Déclare que toutes les informations exposées dans cette demande de permis d'environnement sont exactes.	
Date :	
Votre signature :	

Si le signataire n'est pas le futur titulaire ou le représentant légal du futur titulaire du permis d'environnement, vous devez joindre un **mandat en un exemplaire**.

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement et l'administration communale à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement et l'administration communale sont soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en contactant Bruxelles Environnement par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles) ou en contactant l'administration communale aux coordonnées reprises dans le tableau figurant [au lien suivant](#).

S'il s'agit d'un dossier géré par Bruxelles Environnement, vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).